

# Crédit Mutuel Nord Europe Bilan GES 2011

## Loi de Grenelle II – Article 75 & Loi Warsmann

### Préambule

Chacun de nous a entendu parler du réchauffement climatique, à savoir une augmentation progressive de la température de notre planète, lié à l'aggravation de l'**effet de serre**.

L'effet de serre est un phénomène naturel important pour la survie de la planète. Il permet d'avoir une température moyenne sur Terre de 15°C contre -18°C si cet effet n'existait pas. Les gaz à effet de serre sont naturellement peu abondants dans l'atmosphère mais du fait de l'activité humaine, la concentration de ces gaz s'est sensiblement accentuée depuis deux siècles (la concentration de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère a ainsi augmenté de 30% depuis une centaine d'années).

L'accroissement de la concentration de gaz à effet de serre (GES), dont certains sont très efficaces en petite quantité, retient dans l'atmosphère davantage de rayonnement infrarouge. Ce surplus artificiel d'effet de serre provoque un réchauffement du climat. D'où viennent les principaux GES produits par l'homme ? Le *gaz carbonique* est surtout dû à la combustion des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz) par les transports, les bâtiments et l'industrie. Le *méthane* provient des activités agricoles, de l'élevage, des ruminants, du riz et des décharges d'ordure. Le *protoxyde d'azote* vient des engrais azotés et de divers procédés chimiques. Les gaz fluorés sont essentiellement des gaz réfrigérants utilisés par les climatiseurs.

Aujourd'hui, en France, les lois Grenelle de 2010 ont rendu obligatoire, pour certaines entreprises, collectivités locales et établissements publics, ainsi que pour l'Etat, la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre, et d'une synthèse des actions envisagées pour réduire leurs émissions. Ces programmes de réduction s'inscrivent dans l'engagement pris par l'ensemble des pays de l'Union européenne de réduire de 20% leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020 par rapport aux émissions de 1990.

#### Le contexte réglementaire

La réalisation du bilan d'émission de gaz à effet de serre (BEGES) est obligatoire pour les personnes morales de droit privé employant plus de 500 personnes pour la France métropolitaine ou plus de 250 personnes pour les régions et départements d'outre-mer. Le décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011 a inscrit dans le code de l'environnement les dispositions réglementaires en définissant les modalités d'application (articles R229-45 à R229-56).

Les personnes morales de droit privé tenues d'établir un BEGES sont celles qui ont leur siège en France ou y disposent d'un ou plusieurs établissements stables et qui remplissent la condition d'effectif rappelée plus haut, l'effectif étant calculé conformément aux règles prévues à l'article L. 1111-2 du code du travail, au 31 décembre de l'année précédant l'année de remise du bilan (nombre de salariés titulaires d'un CDI, CDD, temps partiel, travail intermittent, salariés temporaires).

Le BEGES est public et mis à jour tous les 3 ans. Le premier bilan doit être établi avant le 31 décembre 2012, et transmis par voie électronique au préfet de la région dans le ressort de laquelle la personne morale a son siège ou son principal établissement avant cette date. Il porte sur les activités de la personne morale assujettie sur le territoire français.

Les éléments méthodologiques ont été précisés par l'arrêté du 24 août 2011 relatif au système national d'inventaires d'émission et de bilans dans l'atmosphère.

## La démarche du Crédit Mutuel

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel coordonne et anime la démarche Responsabilité Sociétale et Environnementale au sein de groupes de travail auxquels participent activement les représentants RSE des entités du groupe. Cette démarche a permis d'élaborer, dès 2006, un rapport RSE national et plus récemment d'engager une réflexion sur les émissions de gaz à effet de serre.

La démarche retenue en matière de BEGES a conduit l'ensemble des entités du groupe à retenir une méthodologie commune.

Par ailleurs, de par son activité tertiaire, le Crédit Mutuel n'est pas une entreprise fortement polluante. Néanmoins, des axes de progrès ont été identifiés et des améliorations ont été objectivées en tenant compte de la nature de notre activité (réduction du papier, meilleure maîtrise des déplacements, éclairage, chauffage, mise en veille des ordinateurs...).

## • 1 Description

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe est organisé en 5 Pôles d'activités :

- ⇒ Pôle Bancassurance France
- ⇒ Pôle Bancassurance Belgique
- ⇒ Pôle Entreprises
- ⇒ Pôle Assurances
- ⇒ Pôle Gestion pour compte de Tiers



Ce BEGES réalisé sur l'année 2011 concerne le pôle Bancassurance France, plus particulièrement la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, société employeur pour le périmètre strictement bancaire (ci-après dénommée CMNE).

## • 1.1 Personne Morale

Raison sociale : Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe

Code NAF : **7010Z**

Code SIREN : **320.342.264**

Code SIRET : **320.342.264.00027**

Adresse : **4, place Richebé  
BP 1009  
59011 Lille cedex - France**

Les numéros SIRET des établissements de la CFCMNE sont repris en annexe. (Cf. Annexe 1)

## • 1.2 Activités

Description sommaire de l'activité

Le Crédit Mutuel Nord Europe est la 1<sup>ère</sup> banque eurorégionale au Nord de la France, la 3<sup>ème</sup> des 18 groupes régionaux qui constituent le Groupe Crédit Mutuel.

Largement reconnu pour ses valeurs mutualistes, il étend son champ d'action sur 7 départements, 3 régions, à savoir le Nord Pas-de-Calais, la Picardie et Champagne-Ardenne. Le fonctionnement du groupe repose sur la proximité de ses clients-sociétaires et la décentralisation de son organisation avec 255 points de vente.

Acteur majeur de la banque de détail, il propose à plus d'1 million de clients-sociétaires des solutions d'épargne bancaire et financière, et de crédit personnalisé. Il fournit également des services d'assurance (Vie et IARD) et de prévoyance qui s'adaptent à leurs besoins et à tous leurs projets.

Pour mener ses ambitions de conquête et de développement, le CMNE propose un accompagnement de ses collaborateurs afin de faciliter leur intégration et leur évolution professionnelle pendant toute leur carrière. Il s'engage au respect des différences et de l'égalité des chances dans tous les domaines du management et de la gestion des ressources humaines.

## • 1.3 Périmètre organisationnel retenu

### 1.3.1 Règle de consolidation

La norme ISO 14064-1 qui explicite les méthodes possibles de consolidation permettant de déterminer le périmètre organisationnel propose :

- ⇒ L'approche « part du capital » : l'organisation consolide les émissions des biens et activités à hauteur de sa prise de participation dans ces derniers.
- ⇒ L'approche « contrôle » financier ou opérationnel :
  - *financier* : l'organisation consolide 100% des émissions des installations pour lesquelles elle exerce un contrôle financier
  - *opérationnel* : l'organisation consolide 100% des émissions des installations pour lesquelles elle exerce un contrôle opérationnel (i.e. qu'elle exploite). Si l'organisation détient et exploite la totalité de ses biens et activité alors le périmètre organisationnel est le même que l'approche soit faite par le contrôle financier ou opérationnel.

**L'approche contrôle opérationnel est retenue pour l'ensemble des entités du groupe Crédit Mutuel.**

## 1.4 Périmètre opérationnel retenu

Ci-après sont présentés les différents paramètres retenus pour la réalisation de ce bilan :

- ⇒ Nombre de clients-sociétaires : 1.044.738
- ⇒ Nombre de salariés : 2.840 collaborateurs (chiffres basés sur les ETP). Détail de l'effectif :
  - CDI : 2.735 (1.648 affectés au Réseau, 453 en appui Réseau, 634 dans les Services fédéraux)
  - CDD : 105 (19 en contrat professionnalisation, 35 en contrat d'apprentissage, 42 remplacements et 7 en surcroit d'activité, 2 en attente de CDI)
  - Temps partiels : 300 collaborateurs
- ⇒ Liste des bâtiments (base : m<sup>2</sup> nettoyés, facturés, hors parkings) :
  - Sites fédéraux : 21.433 m<sup>2</sup> (Lille, Arras, Radinghem)
  - Points de vente (dont les Espaces Conseil Pro) : 72.547 m<sup>2</sup>
  - Soit un global de 93.980 m<sup>2</sup>
- ⇒ Nombre de véhicules composants la flotte automobile: 59

## 2 Année de reporting

Année de reporting : 2011

Année de référence : 2011

Il s'agit du premier BEGES réalisé par le CMNE ; Il est précisé que le CMNE participe aux travaux du Groupe Crédit Mutuel national depuis 2006. A ce titre, 41 indicateurs de reporting interne (dans le volet environnemental) alimentent chaque année le rapport RSE confédéral, et aujourd'hui le BEGES.

## 3 Émissions directes

### 3.1 Émissions directes des sources fixes de combustion

Les émissions directes des sources fixes de combustion proviennent uniquement de combustibles de toute nature au sein de sources fixes contrôlées par la personne morale réalisant son bilan *i.e* brûleurs, fours, turbines, torchères, chaudières, groupes électrogènes ou autres moteurs fixes, etc.

#### 3.1.1 Identification des principales sources

Pour l'ensemble des bâtiments exploités par le CMNE, les deux principales sources fixes de combustion sont le gaz et le fioul.

#### 3.1.2 Informations pratiques pour le calcul et niveau de précision

L'entretien et la maintenance des bâtiments du CMNE sont confiés à deux prestataires dont les domaines d'intervention concernent notamment la gestion des énergies et des fluides. Les consommations de gaz et de fioul ont été obtenues par communication des relevés de compteurs effectués.

Les facteurs d'émission sont extraits de la Base Carbone publiée sur le site [www.basecarbone.fr](http://www.basecarbone.fr).

GAZ	
Consommation	959.594 m <sup>3</sup> x 10,4 = 9.979.778 KWh
Facteur d'émission retenu	234 g de CO <sub>2</sub> par KWh
Emission	2335 teqCO <sub>2</sub>

(Pouvoir calorifique du gaz : 1 m<sup>3</sup> = 10,4 kWh – source : <http://www.acqualys.fr>)

FIOUL	
Consommation	111.346 litres x 10,4 = 1.157.998 KWh
Facteur d'émission retenu	300 g de CO <sub>2</sub> par KWh
Emission	348 teqCO <sub>2</sub>

(Pouvoir calorifique du fioul : 1 l = 10,4 kWh – source <http://www.acqualys.fr>)

## • 3.2 Émissions directes des sources mobiles

Les émissions directes des sources mobiles proviennent uniquement de la combustion de carburants au sein de sources de combustion en mouvement contrôlées par la personne morale réalisant son bilan *i.e* avion, train, ...

A ce jour, la majeure partie de l'énergie consommée par ces sources est constituée de carburants d'origine fossile. En termes de GES, la combustion émet principalement du CO<sub>2</sub>.

### • 3.2.1 Identification des principales sources

Seuls les véhicules professionnels de la flotte automobile sont concernés (véhicules de fonction, de service, de direction).

Les véhicules privés des salariés utilisés à des fins professionnelles ainsi que le domicile/ travail, les transports en commun (train, avion, bus, tram) et enfin les navettes courriers et les transports de fonds relevant des autres émissions.

### • 3.2.2 Informations pratiques pour le calcul et niveau de précision

Dès 2011, le CMNE a souhaité réduire le taux de CO<sub>2</sub> de ses véhicules de service.

- ⇒ Taux moyen en CO<sub>2</sub> des 27 véhicules de fonction = 159 gCO<sub>2</sub>/km
- ⇒ Taux moyen en CO<sub>2</sub> des 23 véhicules de service = 105 gCO<sub>2</sub>/km
- ⇒ Taux moyen en CO<sub>2</sub> des 9 véhicules de direction = 237 gCO<sub>2</sub>/km

1.474.000 kms ont été parcourus par les 59 véhicules (2 véhicules essence, 57 véhicules diesel). L'absence de données kilométriques par véhicule ne permet pas de déterminer un teqCO<sub>2</sub> pour 2011. Dès 2012, un reporting mis en place permettra de fournir les kilomètres par véhicule ainsi que le CO<sub>2</sub>.

Le calcul du coefficient d'incertitude est basé sur l'hypothèse que chaque véhicule effectue le même nombre de kilomètres et sur une moyenne arithmétique calculée à partir du taux d'émission théorique de chaque véhicule.

**Soit l'estimation suivante :**  $(27*159) + (23*105) + (9*237) = 8.841 \text{ g} / 59 \text{ véhicules} = 149,84$   
arrondi 150 gCO<sub>2</sub>/km, soit  $150*1.474.000\text{km} = 221 \text{ teqCO}_2$ .

EMISSION DIRECTE VEHICULES	
Consommation	1.474.000 km
Facteur d'émission retenu	150 gCO <sub>2</sub> par km
Emission	221 teqCO <sub>2</sub>

## • 3.3 Émissions directes des procédés hors énergie

Le CMNE n'est pas concerné par cette rubrique (Décarbonation calcaire...)

## • 3.4 Émissions directes fugitives

Généralement, ces émissions proviennent de fuites lors d'opérations de remplissage, stockage, transport, ou utilisation de gaz à effet de serre par exemple dans le cas de transport de gaz naturel, d'utilisation de gaz frigorigène dans les systèmes de refroidissement, etc.

### • 3.4.1 Identification des principales sources

Les fuites de gaz frigorigènes des installations de climatisation sont les seules émissions directes fugitives identifiées.

### • 3.4.2 Informations pratiques pour le calcul et niveau de précision

Ce poste concerne uniquement les fuites de fluides frigorigènes. Par convention, on considère que les fuites correspondent aux recharges des systèmes de climatisation.

Les quantités de fuites frigorigènes nous ont été transmises par nos prestataires en charge de l'entretien des climatisations : 14,99 Kg tout fluide confondu.

Le calcul du coefficient d'incertitude est purement indicatif. Il est basé sur la moyenne arithmétique du facteur de conversion des gaz R22, R410A, R407C sur base PRG 100 extraits de la Base Carbone publiée sur le site [www.basecarbone.fr](http://www.basecarbone.fr) :

$(1700+1730+1530)/3=1653 \text{ kgeqCO}_2$   $14,99*1653=24.778 \text{ kgeqCO}_2$ , soit  $25 \text{ teqCO}_2$ .

GAZ FRIGORIGENE	
Consommation	15 kg
Facteur d'émission retenu	1653 kg eqCO <sub>2</sub> par kg
Emission	25 teqCO <sub>2</sub>

### • 3.5 Émissions directes liées à la biomasse

Le CMNE n'est pas concerné par cette rubrique.

## • 4. Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée

### • 4.1 Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité

#### Bâtiments

La surface du parc immobilier retenue est de 93.980 m<sup>2</sup> (Cf.1.4)

#### Matériels

Selon la configuration de nos points de vente (agence ou bureau), l'équipement est constitué d'automates (distributeurs automatiques, guichets automatiques, imprimantes en libre-service, espaces techniques sécurisés).

Les points de vente du CMNE bénéficient d'un programme de rénovation important sous l'appellation Nouveau Concept Agence. Dans le cadre de ce concept, chaque collaborateur dispose d'un équipement informatique individuel (poste de travail, photocopieur-scanner, imprimante), ainsi que d'équipements collectifs (climatisation réversible, serveurs informatiques).

Pour ce qui concerne les services fédéraux, une réflexion est en cours pour harmoniser l'équipement des salariés.

les moyens mis à disposition : parc de matériel	
Postes de travail	3448
Imprimantes	2769
Copieurs multifonction	346
Serveurs	304
Scanners chèques	280
Scanners GED	2055
Systèmes de communication dynamique	91
IP-phones	2824
Automates :	
- DAB/GAB	398
- ILS/Terminaux libre service	224

#### • 4.1.1. Identification des principales sources

Ce chapitre concerne l'électricité consommée.

### • **4.1.2. Informations pratiques pour le calcul et niveau de précision**

Les consommations d'électricité ont été obtenues par communication des relevés de compteurs effectués par nos deux prestataires.

Le facteur d'émission est extrait de la Base Carbone publiée sur le site [www.basecarbone.fr](http://www.basecarbone.fr).

ELECTRICITE	
Consommation	12.367.238 kWh
Facteur d'émission retenu	60 g de CO <sub>2</sub> par kWh
Emission	742 teqCO <sub>2</sub>

### • **4.1.3. Paramètres clés identifiés**

Nous n'avons pas distingué les différents usages : chauffage, éclairage, usage en base, usage intermittent, la loi autorisant de prendre une valeur moyenne.

Il est cependant à noter que dans le cadre de la politique d'économie d'énergie et de la politique Green IT, la filiale informatique du Crédit Mutuel Euro Information met en place l'extinction et le redémarrage automatiques des postes fixes dans les points de vente, soit une économie annuelle estimée à 345.540 kWh et 21 teqCO<sub>2</sub> évités.

## • **4.2 Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid**

Le CMNE n'est pas concerné car il s'agit de consommation de vapeur, chaleur ou froid fabriqué à l'extérieur et consommé par la personne morale.

## • **5 Autres émissions indirectes**

En cohérence avec nos activités de service, nous faisons le choix d'évaluer principalement les autres émissions indirectes liées à nos consommations et sur lesquelles des actions peuvent être entreprises : le papier et les déplacements professionnels.

### • **5.1 Achats de produits ou services**

#### ⇒ **La consommation de papier en interne**

Le papier consommé est évalué en fonction des commandes de papier vierge, tout grammage et toute qualité confondus. L'impact est calculé à partir des masses entrantes. Des actions de réduction en interne sont mises en place par divers moyens :

- Des transactions informatiques qui évitent d'imprimer des documents de travail (Listings traditionnels) ;
- La GED (Gestion Electronique de Documents) qui permet d'archiver électroniquement plutôt que du papier ;
- L'utilisation d'imprimantes recto-verso paramétrées par défaut.

*L'ensemble de ces dispositifs nous a permis de réduire de 13% nos consommations par rapport à 2010, soit 20.562 kg de papier soit 17,64 teqCO<sub>2</sub>.*

Le facteur d'émission est extrait de la Base Carbone publiée sur le site [www.basecarbone.fr](http://www.basecarbone.fr).

PAPIER	
Consommation interne	156 tonnes
Facteur d'émission retenu	0,858 t de CO <sub>2</sub> par tonne
Emission	134 teqCO <sub>2</sub>

⇒ **Consommation de papier - prestations externes** (Impression documents de communication, relevés clients, etc). Cette consommation est plus complexe à estimer.

- Le CMNE a fait le choix de dématérialiser certains supports édités et mis à jour régulièrement à 3000 exemplaires (le recueil des conditions générales, le guide du salarié) ;
- Il est à noter que nos clients-sociétaires participent également à la réduction des consommations de papier en optant pour le relevé via internet.
- *Sur un an, nous estimons cette réduction à 11,548 tonnes de papier soit 10 teqCO2 évités.*

## • 5.2 Déplacements professionnels

Nous avons mesuré le nombre de kilomètres parcourus dans le cadre des déplacements professionnels effectués avec les véhicules personnels des collaborateurs (Les éléments sont issus de la base comptable).

Le facteur d'émission retenu est celui calculé en 3.2.2 (soit 150 gCO<sub>2</sub> / km)

AUTRES EMISSIONS INDIRECTES VEHICULES	
Km parcourus véhicule des salariés pour déplacements professionnels	5.534.468 km
Facteur d'émission retenu	150 gCO <sub>2</sub> par km
Emission	830 teqCO <sub>2</sub>

Le CMNE met en œuvre un plan d'action pour réduire ces kilomètres (Nouveaux équipements de visioconférence, charte des déplacements professionnels des collaborateurs, ...)

## • 6 Émissions évitées

Ces catégories d'émission optionnelles ne sont pas concernées par l'obligation réglementaire. Nous faisons le choix de ne pas les évaluer en raison des difficultés méthodologiques et des fortes approximations.

## • 7 Éléments d'appréciation sur les incertitudes

Les éléments d'appréciation sur les incertitudes sont repris dans le tableau de restitution en annexe (Cf. Annexe 2).

Les facteurs d'émission sont extraits de la Base Carbone publiée sur le site [www.basecarbone.fr](http://www.basecarbone.fr).

## • 8 Motivation pour l'exclusion de sources de GES

Cf. réponse ante (Emissions directes fugitives).

## • 9 Objectifs pour les 3 ans à venir

En synthèse, rappel de nos principales émissions pour ce premier bilan :

2011	teqCO <sub>2</sub>	% du bilan	Consommation
Emission directe Gaz	2335	50	9.979.778 KWh
Emission directe Fioul	348	8	1.157.998 KWh
Emission indirecte Electricité	742	16	12.367.238 kWh
<b>Sous-total énergie</b>	<b>3.425</b>	<b>74%</b>	<b>23.505.014 kWh</b>
Gaz frigorigènes	25	1	15 kg
Emission directe véhicules (flotte)	221	4	1.474.000 km
Autre émission indirecte (papier interne)	134	3	156 tonnes
Autre émission indirecte (km déplacements professionnels avec véhicule des salariés)	830	18	5.534.468 km
<b>TOTAL</b>	<b>4635</b>	<b>100%</b>	

Le détail de notre plan d'actions à 3 ans a été transmis au Préfet.

## ● 10 Facteurs d'émission utilisés si différents base carbone

Les facteurs d'émission sont extraits de la Base Carbone publiée sur le site [www.basecarbone.fr](http://www.basecarbone.fr), hormis les chapitres 3.2.2. - 3.4.2 – 5.1

## ● 11 Deuxième bilan – variations de périmètres

Non concerné pour 2011, année de référence.

A l'issue du plan d'action triennale, le second bilan en 2015 concernera les chiffres de l'exercice 2014.

## ● 12 Adresse du site internet

Le présent bilan des émissions de gaz à effet de serre est librement consultable sur le site internet du crédit Mutuel Nord Europe :

[www.cmne.fr](http://www.cmne.fr). Rubrique : Découvrir le CMNE / entreprise responsable.

Il est adressé au Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais à l'adresse suivante :

[bilanGES.dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr](mailto:bilanGES.dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr)

Lille, le 20 décembre 2012

**Le Directeur Général**

**Eric CHARPENTIER**

## ● 13 Annexe :

Administrativement

Brigitte CHAUDRON

Fonction :

Correspondante RSE

Adresse :

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe

4 Place Richebé

BP 1009

59011 Lille cedex

## Annexe 1 : Liste des numéros SIRET des établissements de la CFCMNE

Code ETAB	ETABLISSEMENT	N° SIRET
9088000	SERVICES FEDERAUX	32034226400027
0262800	CHATEAU THIERRY	32034226400035
0262900	CHAUNY	32034226400043
0264100	GUISE	32034226400050
0264600	HIRSON	32034226400068
0267300	SAINT QUENTIN	32034226400092
0267600	SOISSONS	32034226400100
0267900	VILLERS COTTERETS	32034226400118
0885400	CHARLEVILLE-MEZIER	32034226400126
0290000	CME 08	32034226400134
0885201	FUMAY	32034226400142
0885800	RETHEL	32034226400159
0885200	REVIN	32034226400167
0885700	SEDAN	32034226400175
0886700	VOUZIERES	32034226400183
0885900	EPERNAY	32034226400209
0886400	REIMS ST REMI	32034226400225
0885004	REIMS ST THOMAS	32034226400241
0885000	REIMS D'ERLON	32034226400266
0886403	TINQUEUX	32034226400282
0885300	VITRY LE FRANCOIS	32034226400290
0274700	VILL. D'ASCQ-FLERS	32034226400316
0268302	LA COUSINERIE	32034226400324
0268400	ARMENTIERES	32034226400340
0274501	ARNEKE	32034226400357
0268600	AULNOYE-AYMERIES	32034226400365
0268700	AVESNES S/ HELPE	32034226400373
0269501	AVESNES LES AUBERT	32034226400381
0268800	BAILLEUL	32034226400399
0268900	LA BASSEE	32034226400407
0269000	BAVAY	32034226400415
0269100	BERGUES	32034226400423
0274502	BOLLEZEELE	32034226400431
0271601	BONDUES	32034226400449
0269300	BOUCHAIN	32034226400456
0269400	BOURBOURG	32034226400464
0274801	BRAY-DUNES	32034226400472
0269500	CAMBRAI	32034226400480
0274803	CAPPELLE-LA-GRANDE	32034226400498
0274503	CASSEL	32034226400506
0269600	LE CATEAU	32034226400514
0269700	CAUDRY	32034226400522
0272601	COMINES	32034226400530

0274802	COUDEKERQUE	32034226400548
0269900	CROIX	32034226400555
0270000	CYSOING	32034226400563
0270100	DOUAI	32034226400571
0270105	DOUAI STE-THERESE	32034226400589
0270200	DUNKERQUE CENTRE	32034226400597
0274800	DUNKERQUE MALO	32034226400605
0270300	ESTAIRES	32034226400613
0270400	FOURMIES	32034226400621
0270600	FRETIN	32034226400647
0269503	GOUZEACOURT	32034226400654
0270800	HAUBOURDIN	32034226400670
0270900	HAUTMONT	32034226400688
0271000	HAZEBROUCK	32034226400696
0269102	HONDSCHOOTE	32034226400704
0271300	LAMBERSART	32034226400720
0271400	LANDRECIES	32034226400738
0271100	HELLEMES	32034226400746
0271501	LILLE ST-SAUVEUR	32034226400753
0271101	LILLE ST-MAURICE	32034226400779
0275000	LILLE VICTOR HUGO	32034226400787
0271702	LILLE CORMONTAIGNE	32034226400795
0271500	LILLE	32034226400803
0271600	LINSELLES	32034226400811
0271700	LOMME	32034226400829
0271701	LOMME BOURG	32034226400837
0271800	LOOS	32034226400845
0271900	LA MADELEINE	32034226400860
0272200	MERVILLE	32034226400894
0272300	MONS EN BAROEUL	32034226400902
0272400	ORCHIES	32034226400910
0274100	PERENCHIES	32034226400928
0272500	LE QUESNOY	32034226400936
0272600	QUESNOY S/ DEULE	32034226400944
0271002	RENESECURE	32034226400951
0274600	RONCHIN	32034226400969
0272701	RONCQ	32034226400977
0272800	ROUBAIX	32034226400985
0272802	ROUBAIX FRATERNITE	32034226400993
0272900	SAINT AMAND	32034226401009
0273100	SAINT POL S/ MER	32034226401025
0273201	SANTES	32034226401033
0273300	SECLIN	32034226401041
0273400	SIN LE NOBLE	32034226401058
0273500	SOLESMES	32034226401066
0273600	SOMAIN	32034226401082
0273700	STEENVOORDE	32034226401090
0270601	TEMPLEUVE	32034226401108

0273800	THUMERIES	32034226401116
0273900	TOURCOING	32034226401124
0273901	TOURCOING GAND	32034226401132
0274000	VALENCIENNES	32034226401140
0274200	VIEUX CONDE	32034226401165
0274300	WATTIGNIES	32034226401173
0274400	WATTRELOS	32034226401181
0273200	SANTES-WAVRIN	32034226401199
0274500	WORMHOUT	32034226401207
0261700	BEAUVAIS	32034226401215
0262700	CHANTILLY	32034226401223
0263000	COMPIEGNE	32034226401231
0263200	CREIL	32034226401249
0263300	CREPY EN VALOIS	32034226401256
0266400	NOYON	32034226401264
0266800	PONT STE MAXENCE	32034226401272
0267500	SENLIS	32034226401280
0260200	ACHICOURT	32034226401298
0260300	AIRE SUR LA LYS	32034226401306
0260700	ARDRES	32034226401314
0260802	ARRAS VERLAINE	32034226401330
0260800	ARRAS	32034226401355
0260900	AUBIGNY EN ARTOIS	32034226401363
0261000	AUCHEL	32034226401371
0261100	AUDRUICQ	32034226401389
0261200	AUXI LE CHATEAU	32034226401397
0261300	AVESNES LE COMTE	32034226401405
0261400	AVION	32034226401413
0261500	BAPAUME	32034226401421
0266301	BARLIN	32034226401439
0260201	BEAUMETZ LES LOGES	32034226401447
0261600	BEAURAINS	32034226401454
0261800	BERCK	32034226401470
0261900	BETHUNE	32034226401488
0261901	BEUVRY	32034226401496
0267102	BLENDÉCQUES	32034226401520
0262200	BOULOGNE	32034226401538
0262300	BRUAY LABUISSIERE	32034226401561
0262400	BULLY LES MINES	32034226401587
0262500	CALAIS	32034226401595
0262503	CALAIS MOLLIEN	32034226401603
0262502	CALAIS NORD	32034226401611
0262501	CALAIS EGALITE	32034226401629
0262600	CARVIN	32034226401637
0266201	CONDETTE	32034226401645
0263400	DESVRES	32034226401660
0263600	ETAPLES	32034226401678
0264401	EVIN MALMAISON	32034226401686

0264002	FAUQUEMBERGUES	32034226401694
0263800	FREVENT	32034226401702
0264000	FRUGES	32034226401710
0264300	HARNES	32034226401736
0264400	HENIN BEAUMONT	32034226401744
0261501	HERMIES	32034226401751
0264500	HESDIN	32034226401769
0264700	HOUDAIN	32034226401777
0264001	HUCQUELIERS	32034226401785
0260301	ISBERGUES	32034226401793
0265000	LAVENTIE	32034226401801
0265300	LENS	32034226401819
0265400	LIEVIN	32034226401843
0265500	LILLERS	32034226401850
0265700	LUMBRES	32034226401868
0265800	MARQUION	32034226401876
0265900	MARQUISE	32034226401884
0266100	MONTREUIL	32034226401900
0266200	NEUFCHATEL	32034226401918
0266300	NOEUX LES MINES	32034226401926
0266600	PERNES	32034226401942
0265100	LE PORTEL	32034226401959
0260804	ST LAURENT BLANGY	32034226401967
0267200	ST POL S/ TERNOISE	32034226401983
0263401	SAMER	32034226402007
0260303	THEROUANNE	32034226402023
0265200	LE TOUQUET	32034226402031
0268000	VIMY	32034226402049
0268100	VITRY EN ARTOIS	32034226402056
0262202	WIMEREUX	32034226402064
0268200	WINGLES	32034226402072
0260100	ABBEVILLE	32034226402080
0260500	AMIENS CENTRE	32034226402098
0260400	ALBERT	32034226402106
0260501	AMIENS VERGEAUX	32034226402114
0260504	AMIENS ST PIERRE	32034226402122
0263100	CORBIE	32034226402130
0263500	DOULLENS	32034226402148
0263901	FRESSENNEVILLE	32034226402155
0263900	FRIVILLE ESCARBOTI	32034226402163
0264200	HAM	32034226402171
0265600	LONGUEAU	32034226402189
0266700	PERONNE	32034226402197
0266900	ROYE	32034226402205
0273301	PROVIN	32034226402213
0270001	SAINGHIN MELANTOIS	32034226402221
0273000	SAINT ANDRE	32034226402239
0268301	BAISIEUX	32034226402247

0270500	FOURNES EN WEPPE	32034226402262
0272001	MARCQ BOURG	32034226402270
0270101	ARLEUX	32034226402288
0266500	OIGNIES	32034226402296
0268300	ANNAPPES	32034226402304
0275500	DENAIN	32034226402312
0271507	LILLE BETTIGNIES	32034226402320
0261502	BUCQUOY	32034226402346
0269504	CAMBRAI CATHEDRALE	32034226402353
0290100	CME 51	32034226402361
0270700	GRAVELINES	32034226402379
0270701	LOON PLAG	32034226402387
0274001	SAINT SAULVE	32034226402395
0272102	SOLRE LE CHATEAU	32034226402403
0267100	SAINT OMER	32034226402429
0274004	ANZIN	32034226402437
0268402	NIEPPE	32034226402445
0272700	HALLUIN	32034226402452
0275001	LILLE LES POSTES	32034226402478
0272803	ROUBAIX LYON	32034226402486
0885100	CHALONS CHAMPAGNE	32034226402494
0886404	REIMS EUROPE	32034226402502
0272100	MAUBEUGE	32034226402510
0267101	ARQUES	32034226402528
0261601	ARRAS SUD	32034226402536
0262301	BRUAY GARE	32034226402544
0271102	LILLE FIVES	32034226402551
0885405	CHARLEVILLE MOHON	32034226402569
0271200	JEUMONT	32034226402577
0260505	AMIENS MONTIERES	32034226402585
0267301	ST QUENTIN 4 COL.	32034226402601
0263001	COMPIEGNE SABLONS	32034226402619
0266000	MERICOURT	32034226402627
0272000	MARCQ EN BAROEUL	32034226402635
0276200	MERU	32034226402643
0886402	REIMS PORTE PARIS	32034226402650
0260506	AMIENS BARNI	32034226402668
0270201	GRANDE SYNTH	32034226402676
0268802	STEENWERCK	32034226402684
0261703	BEAUVAIS GREBER	32034226402692
0274701	FLERS BREUCQ	32034226402700
0271505	LILLE FAIDHERBE	32034226402718
0276600	CHAMBLY	32034226402726
0276700	CLERMONT	32034226402734
0276800	CAISSE SOLIDAIRE	32034226402742
0276201	CHAUMONT EN VEXIN	32034226402759
0263201	NOGENT SUR OISE	32034226402767
0885101	SAINT MEMMIE	32034226402775

0272002	MOUVAUX	32034226402783
0262701	LAMORLAYE	32034226402791
0885003	REIMS CLAIRMARAIS	32034226402809
0277101	LEERS	32034226402817
0277200	ST JUST CHAUSSEE	32034226402825
0277100	LANNOY LEERS	32034226402833
0281200	ECP WORMHOUT	32034226402841
0281600	ECP ORCHIES	32034226402858
0281700	ECP BETHUNE	32034226402866
0281300	ECP WASQUEHAL	32034226402874
0281000	ECP CALAIS	32034226402882
0271506	LILLE GRAND-PLACE	32034226402890
0281500	ECP LA CHAPELLE	32034226402908
0281900	ECP DOUAI	32034226402916
0282100	ECP VALENCIENNES	32034226402924
0282000	ECP ARRAS	32034226402932
0282200	ECP AVESNES S/H	32034226402940
0282300	ECP DURY	32034226402957
0282500	ECP SAINT QUENTIN	32034226402965
0282600	ECP CHARLEVILLE M.	32034226402973
0280100	ECP REIMS	32034226402999
0280000	ECP COMPIEGNE	32034226403005
0281800	ECP LENS	32034226403013
0265301	LENS LOUVRE	32034226403021
0263301	PLESSIS BELLEVILLE	32034226403039
0276702	LIANCOURT	32034226403047
0262201	BOULOGNE DERN. SOU	32034226403054
0260701	GUINES	32034226403062
0274003	VALENCIENNES COEUR	32034226403070
0885406	MEZIERES	32034226403088
0271004	HAZEBROUCK N.MONDE	32034226403096
0281400	ECP LILLE	32034226403104
0885202	GIVET	32034226403112
0260806	DAINVILLE	32034226403120
0264900	LAON	32034226403138
0275002	LILLE GAMBETTA	32034226403146

## Annexe 2 : Tableau des émissions de GES

Catégorie d'émission	Catégorie d'émission	Postes d'émissions		CO2 (Tonne)	CO2biom. (Tonne)	CH4 (Tonne)	NO2 (Tonne)	Autre gaz (Tonne)	Total (Tonne)	Facteur d'émission en g de CO2	Incertitude FE Base Carbone	Incertitude méthodologique Entreprise
		Code	Libellé									
Scope 01 Obligatoire	Emissions directes	1	Combustion d'énergie gaz	2335					2335	234	0,05	
		1	Combustion d'énergie fioul	348					348	300	0,05	
		2	Combustion de carburant des sources mobiles	221					221	150	--	cf.3.2.2
		3	Emission directe des procédés hors énergie									
		4	Fuites de fluides frigorigènes, bétail, fertilisation azotée, traitement des déchets organiques	25					25		--	coefficient retenu 1653 cf.3.4.2
		5	Emissions issues des biomasses (sols et forêts)									
Scope 02 Obligatoire	Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions directes liée à la consommation d'électricité	742					742	60	0,1	
		7	Emissions directes liées à la consommation de vapeur, chaleur, froid									
Scope 03 Facultatif	Autres émissions indirectes de GES	9	Achats de produits ou services	134					134	858000	0,5	
		9	Achats de produits ou services	NC					0,0	858000	0,5	
		13	Déplacements professionnels (km parcourus avec les véhicules privés des collaborateurs)	830					830	150	--	cf. 5.1
<b>Total émissions de l'Entreprise</b>				<b>4635</b>					<b>4635</b>			

